

# LE PLUS DÉFAVORISÉ FAIT LA DIFFÉRENCE

(*Eco-Soir*, Bruxelles, 23 juillet 1999,  
série sur les idées économiques qui ont marqué le XXe siècle)

Qu'est-ce qu'une bonne économie ?

La réponse canonique des économistes est simple et précise : c'est une économie *efficace*, une économie qui alloue les ressources de telle manière que les préférences d'aucune personne ne puissent être mieux satisfaites sans que celles d'au moins une autre doivent l'être moins.

Une réponse rivale a marqué de manière décisive la transformation profonde dans laquelle la réflexion normative des économistes est engagée depuis un quart de siècle, sous la houlette d'auteurs comme le dernier prix Nobel Armatya Sen. Sous le nom de "principe de différence", elle a été formulée par le philosophe John Rawls dans sa célèbre *Théorie de la justice* (1971). Une économie est bonne, selon ce principe, lorsqu'elle maximise durablement le minimum (*maximin*), lorsqu'il est impossible d'assurer durablement plus d'avantages socio-économiques – richesse, revenu, loisir, pouvoir – à ceux qui en ont le moins, sans que d'autres se retrouvent avec moins encore.

Par rapport à la prétendue neutralité de la réponse traditionnelle, cette réponse présente l'avantage central de placer la justice au cœur même de l'évaluation des institutions économiques d'une société, et cela sans négliger aucunement l'efficacité. Le principe de différence ne requiert pas d'égaliser strictement les avantages de tous. Mais il n'admet comme légitimes que les différences qui contribuent à assurer aux plus désavantagés le plus d'avantages possible. Si par exemple des inégalités salariales importantes sont requises pour récompenser, et ainsi motiver, l'effort, la formation, l'initiative des travailleurs, alors le principe de différence les décrète justes, mais seulement pour autant que l'ensemble des institutions — l'enseignement et le système de santé, les conventions collectives, la sécurité sociale et la fiscalité — mobilisent le surplus ainsi créé pour garantir à tous l'accès à une activité aussi gratifiante et un revenu aussi digne que possible. Au lieu d'être érigée en fétiche, l'efficacité des économistes se trouve ainsi intégrée dans un critère d'évaluation plus large et plus exigeant. Un gaspillage de ressources n'est jamais justifié par le principe de différence, mais il ne suffit pas de l'éviter pour que le minimum soit durablement maximisé.

Au moins autant que pour identifier les conditions de l'efficacité, nous avons besoin, pour préciser ce qu'exige le maximin, de toute la compétence des économistes. Par exemple pour évaluer l'impact sur la formation, ou sur le partage du travail, de différentes manières de relever les salaires les plus bas. Ou pour examiner s'il est bien vrai, à l'aune de ce maximin soutenable — et pas seulement des intérêts des nantis —, que "la pression fiscale et parafiscale en général et la pression sur le travail en

particulier sont trop élevées" (comme l'affirme péremptoirement le préambule du dernier accord gouvernemental).

Pour avoir des chances de ne pas trop diverger du maximin, ce n'est du reste pas seulement la compétence des économistes qui est essentielle. Il est clair que l'organisation politique – par exemple, la privation de droit de vote pour une part plus ou moins grande de la population ou un glissement vers un mode de fonctionnement confédéral – est susceptible d'affecter sérieusement la capacité politique d'atteindre ce maximin.

L'abandon de l'efficacité au profit du maximin soutenable ne rend donc nullement obsolète l'outillage des économistes. Il les force seulement à en faire un usage plus subtil, et à prendre une conscience plus aiguë du fait qu'ils ne détiennent pas le monopole de la pertinence.

Philippe Van Parijs  
Professeur à l'UCL

Responsable de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale  
Auteur de *Qu'est-ce qu'une société juste?* (Seuil 1991)  
et *Real Freedom for All* (Oxford 1995)